



Vendredi 30 novembre 2018

POINT SUR LA SITUATION APRÈS LE DRAME DE LA RUE D'AUBAGNE La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence

Actualité du vendredi 30 novembre

- **Création d'un « Fonds de solidarité »**

A l'initiative de la ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille Provence, les services de l'État, les collectivités et tous partenaires compétents vont créer un "Fonds de solidarité" afin de venir en aide aux commerçants impactés par un arrêté d'évacuation.

Les commerçants peuvent composer le numéro vert 04 91 39 34 39 - de 08h30 à 18h00 afin d'être informés, orientés et aidés aux démarches administratives.

ÉVACUATION

Nombre d'immeubles évacués :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **48 immeubles évacués depuis le 5 novembre 2018**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **145 immeubles évacués depuis le 7 novembre 2018.**
- **Total : 193 immeubles évacués**

Afin d'éviter d'éventuels actes de malveillance, la ville de Marseille ne souhaite pas diffuser aux médias, la liste des immeubles évacués.

Nombre de personnes évacuées depuis le 5 novembre 2018 :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **446 personnes ont été évacuées**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **1063 personnes ont été évacuées**
- **Total : 1 509 personnes ont été évacuées**

Attestations d'évacuation

Pour rappel, la ville de Marseille a délivré **165 attestations d'évacuation** d'immeuble sur le périmètre **hors de la rue d'Aubagne**, permettant aux sinistrés de débiter leurs démarches auprès de leur compagnie d'assurance.

HÉBERGEMENT

La ville de Marseille héberge aujourd'hui,

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **313 personnes**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **869 personnes**
- **Total : 1 182 personnes**

Toutes les personnes sont hébergées dans **31 hôtels de la commune**.

RELOGEMENT

Nombre de relogements

A ce jour, la ville de Marseille a identifié **314 logements disponibles** :

- **238 logements sociaux**
- **76 logements privés**
- **106 propositions** ont été faites aux familles sinistrées en vue d'un relogement définitif,
- **26 baux** ont été signés (20 relogements définitifs et 6 relogements temporaires)
- **37 refus** de logement.

Quelle procédure pour le relogement des personnes évacuées suite à un arrêté de péril ?

*Le propriétaire doit assurer le relogement des occupants. Le nouveau logement doit être décent et correspondre aux besoins des occupants. En cas de défaillance du propriétaire, le maire prend les dispositions nécessaires pour reloger les occupants aux frais du propriétaire et majorés d'intérêts. **Le propriétaire peut également faire l'objet de poursuites pénales.***

SIGNALEMENTS ET ARRÊTÉS

Depuis le 5 novembre 2018 :

- **773 signalements** enregistrés par la ville de Marseille
- **516 visites effectuées** par les services municipaux compétents
 - **95 dossiers ont été clôturés après la visite du technicien et la levée de doutes**
 - **229 visites** effectuées sans évacuation pour lesquelles une suite technique sera donnée autre qu'un péril (péril non imminent).

Sur les 516 visites effectuées, 324 visites n'ont pas abouti à une procédure de péril grave imminent, soit 63 %.

- **76 expertises** menées

40 rapports sont en attente de complément d'informations.

- **41 arrêtés** pris par le maire de Marseille.

Au cours des 3 dernières années (jusqu'en octobre 2018), **179 arrêtés de péril grave et imminent** ont été pris par le maire de Marseille - dont 44 en 2018, 57 en 2017, 43 en 2016 et 35 en 2015 - dont l'ensemble concerne des habitations privées.

Conformément à la réglementation, **tous les arrêtés pris ont été notifiés aux propriétaires et aux syndicats des copropriétaires, responsables des lieux, afin que les travaux soient réalisés dans les délais prescrits.**



RESTAURANT SOLIDAIRE DE LA CITE DES ASSOCIATIONS

Au total, 4 896 repas chauds ont été distribués depuis l'ouverture du restaurant solidaire le 10 novembre au soir.

ESPACE D'ACCUEIL DES PERSONNES EVACUEES

Le nouvel Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE) a ouvert ses portes lundi 19 novembre 2018, au 2 rue Beauvau (1^{er} arrondissement).

Ce jeudi à 15h, 119 personnes avaient été reçues, soit 1 419 personnes depuis son ouverture.

L'Espace d'accueil des personnes évacuées accueille les familles **du lundi au samedi de 8h30 à 18h30**. Une vingtaine de professionnels de différents services publics seront présents sur place (habitat, logement, assurances, jeunesse...) chaque jour.

Pour l'heure, ce site n'est pas accessible aux médias.

L'ensemble des actions citées sont entièrement prises en charge par la ville de Marseille.

Ces données sont susceptibles d'évoluer à tout moment.